



Lou Mercadiou

Bulletin d'information de la commune de Saint-Macaire – saintmacaire.fr – N°58 Février 2016



Le mot du maire

En 2015, le processus de fusion des Communautés de communes (CDC) a été engagé, la nôtre est concernée. J'ai déjà évoqué les raisons qui nous poussent à rejoindre la CDC du Sud-Gironde. Les élus de la rive gauche se sont expliqués pour justifier leur refus de nous accueillir en janvier 2017, le préfet de la Gironde pense autrement, nous verrons bien dans les semaines qui viennent l'issue de ce feuilleton. Je constate simplement que la Garonne reste un obstacle symbolique et qu'il est difficile de réorganiser un Sud-Gironde balkanisé depuis si longtemps.

L'avenir incertain de notre intercommunalité n'empêche pas vos élus de travailler, des projets ont avancé ou abouti, d'autres sont à l'étude.

La restauration du rempart Rendesse, rue du port, est terminée. Nous allons maintenant nous pencher sur l'aménagement du parvis. Le tourne à droite sur la RD 1113 en provenance de Langon, pour atteindre les activités commerciales installées à l'extrémité de la rue Burdeau, est en service, il facilite et sécurise les accès. L'interconnexion avec le syndicat des eaux de Verdélais a permis de diminuer la quantité de fluor dans notre eau potable et satisfaire ainsi aux normes en vigueur. Nous préparons maintenant la démolition de notre vieux château d'eau. Le remplacement des huisseries du groupe scolaire et l'installation de volets roulants ont été effectués à la maternelle, prochaine étape l'élémentaire. Les travaux de l'église préalables à l'installation des orgues ont débuté, nous espérons l'inauguration de ce bel instrument fin 2016. Le chemin du port a été réhabilité, nous poursuivrons la réfection de cette voie et installerons deux ralentisseurs.

Dans le secteur du Bas-Pian, les travaux visant à fermer le passage à niveau progressent (PN 64), l'année 2016 verra la mise en service du nouveau franchissement. En ce qui concerne Saint-Macaire, le projet de suppression du PN 62 avance comme prévu, une récente décision de justice vient de confirmer la validation de l'enquête publique par le préfet, les travaux devraient débuter fin 2017. Autre chantier important, la construction d'un giratoire sur la RD 1113 au débouché de la rue de Verdun, il effacera les feux existants, réalisation par le Conseil départemental au dernier trimestre 2016.

Plusieurs rencontres avec les Macariens sont programmées ; une réunion publique pour informer de la transformation de la ZPPAUP en AVAP, l'occasion de débattre de l'évolution du patrimoine de Saint-Macaire ; une autre avant l'été pour présenter les aménagements envisagés cours de la République et, à l'automne, lancement des réunions de quartiers.

L'année 2015 a débuté et s'est terminée par des événements tragiques que nous avons tous ressentis douloureusement, je ne doute pas de la capacité de notre pays d'y faire face, notre histoire tumultueuse l'a montré à maintes reprises.

Les résultats des dernières élections ont confirmé les graves fractures sociales et territoriales en France, j'espère que 2016 verra nos dirigeants nationaux et européens apporter des réponses adaptées à ces difficultés pour conjurer un repli identitaire aux funestes conséquences. Je rêve d'un projet politique ambitieux capable de redonner de l'espoir à ceux qui n'en ont plus tout en adaptant notre pays aux changements profonds à l'œuvre en ce début du XXI^es.

Je vous souhaite à tous une bonne et heureuse année

Philippe Patanchon

LOMBRICOMPOSTEUR

En dégradant les biodéchets en compost, grâce à des vers spécifiques, le lombricompostage vous permet de contribuer chaque jour à la défense de l'environnement et de réduire de façon conséquente vos poubelles de moitié. Des lombricomposteurs sont en vente à l'Ussgetom au prix de 10€, avec un guide d'utilisation.



STOP PUB

Pour une meilleure prévention des déchets des STOP PUB sont disponibles sur cette demande en mairie.



CARNAVAL

Du 18 au 20 mars...
Le programme prochainement dans vos boîtes aux lettres et sur le site saintmacaire.fr



STÉRILISER SON CHAT POURQUOI ?

Un million de chatons sont euthanasiés chaque année en France car un chaton sur douze est adopté (donnée SPA). Pour éviter cette hécatombe, les trois quart des propriétaires sont d'accord pour faire stériliser leurs chats, mâles et femelles. Mais certains s'y opposent : le chat est trop jeune, ou bien il faut « respecter la nature », la reproduction étant jugée comme un acte normal et nécessaire au bien être du chat. Pourtant il y a au moins 3 raisons pour pratiquer la stérilisation des chats, d'autant plus qu'avec une alimentation particulièrement adaptée la population chat s'accroît.

- limiter les naissances et donc le nombre de chatons à euthanasier
- éviter les manifestations comportementales accompagnant l'activité sexuelle (urines, blessures...)
- prévenir les maladies se transmettant autour de l'acte sexuel, (en particulier le virus immunodépresseur félin - sida du chat- et les risques d'accident dus à l'augmentation du

périmètre de promenade des chats non castrés. Pour avoir un résultat maximum la stérilisation doit être pratiquée vers 5 mois. Penser que la chatte a besoin de faire une portée pour sa bonne santé est une contre vérité. Par ailleurs la pilule, avec ses risques d'oubli et de rejet n'est à envisager que si l'on veut faire un jour reproduire la chatte.

Docteur Bernard Domecq-Cazaux , vétérinaire



EXTRAIT DE LA LETTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-MACAIRE AUX HABITANTS DE LA COMMUNE (RETROUVEZ LE TEXTE INTÉGRAL SUR LE SITE SAINTMACAIRE.FR)

Le 24 septembre 2015, à l'unanimité, le Conseil municipal de Saint-Macaire a rejeté la demande de GrDF d'installer, sur un bâtiment élevé de la commune, un "concentrateur" permettant de recueillir les données envoyées par les "compteurs communicants" que GrDF souhaite installer ensuite dans les habitations. Ce refus unanime a été suscité pour plusieurs raisons, résumées ci-dessous, dont la principale est le souci de protection de la santé des habitants, à commencer par celle des enfants.

En effet, s'ils sont installés, les compteurs communicants émettront des ondes électromagnétiques que GrDF présente comme anodines, ce qui est fortement contesté par diverses associations comme Robin des Toits, PRIARTEM, le CRIIREM. D'autre part, des programmes de mise en place d'autres compteurs communicants sont en cours, en particulier pour l'électricité (...) et pour l'eau (...). Accepter ces programmes aboutirait à avoir jusqu'à 4 compteurs pour chaque logement, démultipliant ainsi les risques. Qui plus est, pour exploiter les fonctions des compteurs communicants, ErDF injecte des signaux dans le circuit électrique des habitations (...). Or, les câbles des habitations n'ont pas été prévus pour cela, ils ne sont pas blindés, et de fait le CPL génère des rayonnements nocifs pour la santé des habitants et particulièrement celle des enfants car ils sont plus vulnérables face aux risques causés par ces technologies. Il est très important de noter que : - depuis le 9 février 2015, la loi n° 2015-136 dite "Abeille" interdit le wi-fi dans les crèches et le limite dans les écoles. - depuis le 31 mai 2011, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) classe "cancérogènes possibles" (Groupe 2B) les rayonnements issus de la téléphonie mobile, du wi-fi, du CPL, etc. (...)

Nous vous suggérons (ci-dessous) quelques mesures simples qui peuvent vous permettre de réduire votre exposition et celle de vos proches. Même si la question de la santé publique est cruciale, d'autres raisons nous ont poussé à rejeter la demande de GrDF :

-les compteurs communicants, bien que prétendus "intelligents", sont aisément piratables. (...),

-l'installation massive de compteurs communicants est prétendue indispensable pour le développement des énergies renouvelables en France, mais l'installation généralisée de tels compteurs a été abandonnée par l'Allemagne, alors que ce pays développe beaucoup plus massivement les énergies renouvelables.

-les compteurs communicants, s'ils sont installés, permettront aux opérateurs de recueillir d'innombrables données sur notre vie privée, utilisables à des fins commerciales mais aussi de surveillance et de remise en cause des libertés publiques.

Notez enfin que les compteurs actuels fonctionnent tout à fait correctement et que leur non remplacement par des compteurs "communicants" ne pose donc aucun problème. (...). Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire concernant ce dossier. Les Conseillers municipaux.

Annexe : quelques mesures simples pour réduire votre exposition (...)

- Déconnectez les wi-fi : la plupart des box comportent un bouton à cet effet. Vérifiez que le modèle de votre box n'émet pas un wi-fi communautaire. En cas de doute, contactez votre opérateur pour connaître la marche à suivre. A la place du wi-fi, vous pouvez relier votre box à un appareil (ordinateur, boîtier de télévision, etc) avec un câble ethernet blindé RJ45 (...)

- privilégiez un téléphone fixe avec fil à un téléphone sans fil "DECT« (...).

-branchez votre oreillette ou bien utilisez votre téléphone portable en mode haut-parleur.

-- écartez vous de votre micro-ondes quand il fonctionne.

Pour plus d'informations, consultez les sites web de différentes associations :
<http://www.robindestoits.org> ,
<http://www.priartem.fr>
<http://www.criirem.org> , etc



PARKING ÉCOLE

Si vos enfants fréquentent l'école primaire vous l'aurez constaté, l'espace qui fait office de parking est désormais interdit aux voitures, Vigipirate oblige. Cette décision, nécessaire, intervient dans un contexte de remise en question dudit espace qui présentait un niveau de dangerosité important. Son étroitesse et de bien trop nombreux actes d'incivilité rendent cet espace problématique. Aujourd'hui encore, alors que l'accès n'est plus possible, de nombreux véhicules stationnent de façon totalement désorganisée aux abords de

l'école, le paroxysme étant atteint lorsque certains conducteurs se garent sur l'emplacement réservé au véhicule d'une personne à mobilité réduite.

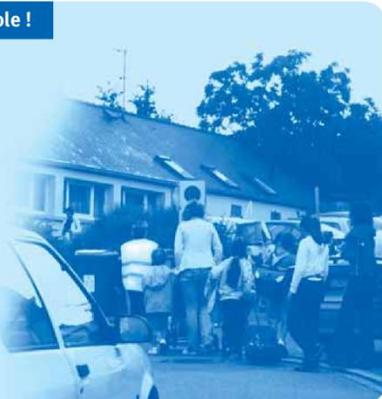
Pour ceux qui n'ont pas la possibilité d'emmener leurs enfants à l'école à pied, il est possible de garer son véhicule à proximité avant d'aborder la rue de Verdun, allées Tourny ou place de l'horloge par exemple. Par ailleurs, un projet de Pédibus est actuellement à l'étude notamment via un questionnaire récemment adressé aux usagers.

→ Aller à pied ou à vélo à l'école

Les déplacements automobiles ... vers l'école !

En France, 1 déplacement en voiture sur 2 fait moins de 3 km, 1 trajet sur 4 moins de 1 km. Or c'est pendant ces premiers kilomètres, lorsque le moteur est froid, que le véhicule consomme le plus de carburant et pollue le plus.

L'école n'est souvent pas très éloignée du domicile. La localisation géographique des enfants montre que la plupart du temps, ils habitent à moins de 1 km de l'école. Les enfants, dont la santé est plus fragile que la nôtre, sont les plus exposés à la pollution qui s'y concentre aux heures de pointe (matin et soir). De plus, la circulation et le stationnement des voitures augmentent considérablement les risques d'accidents pour les enfants.



Aller à pied ou à vélo à l'école, c'est ...

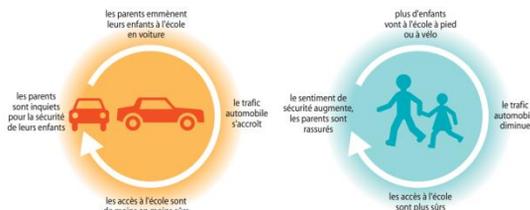
- lutter contre l'insécurité aux abords des écoles en favorisant les modes doux plutôt que la voiture (manœuvres, stationnement dangereux),
- favoriser la bonne santé des enfants par un peu d'exercice et lutter contre l'obésité précoce,
- améliorer leur attention en classe,
- leur apprendre à se déplacer en ville tout en faisant des citoyens responsables,
- favoriser la socialisation des enfants (de classes ou d'écoles différentes) et la convivialité entre parents (voisins).

Et pour les parents

Déposer les enfants à l'école est souvent évoqué comme un motif de déplacement automobile vers le lieu de travail, et inversement. Le ramassage scolaire à pied permettra donc à certains parents de pouvoir utiliser plus facilement d'autres modes de transport comme les transports en commun ou le covoiturage pour se rendre au travail.

Le principe général

Des adultes bénévoles (souvent des parents) suivent un itinéraire précis pour emmener un groupe d'écoliers, en toute sécurité et à l'heure, jusqu'à leur l'école. Comme un bus, le groupe s'arrête à des points d'arrêts déterminés pour prendre les enfants au plus près de leur domicile.

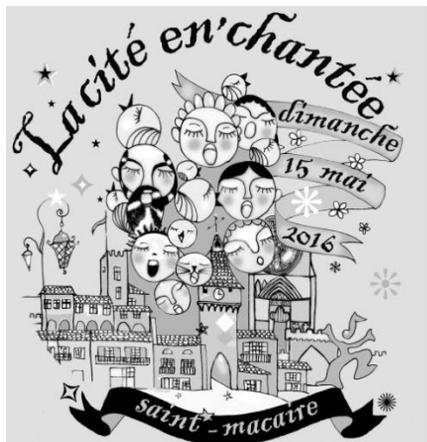


- de voitures + de sécurité

bilan positif sur :
l'environnement,
la santé,
la convivialité,
la sécurité,
et c'est tellement plus pratique !



L'ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS



SAINT-MACAIRE, CITÉ ENCHANTÉE...

IL ÉTAIT UNE VOIX...

Il était une fois une idée d'école de musique alternative, ouverte aux cultures du monde, accessible à tous, trans-générationnelle, soucieuse de transmission, de diffusion, d'animation de territoire, de tissage du lien social. Nous étions à la fin des années 80. Après deux années de cours de musique au sein du Foyer d'éducation populaire de St-Macaire, en septembre 1987, l'association Ardilla naissait, ayant été précédée d'une année par son chœur, qui fêtera donc en cette nouvelle année 2016 ses 30 ans de joyeuse respiration ...

LE CHANT CHORAL AMATEUR, PRATIQUE MUSICALE AUX MILLE VERTUS

Parmi tous les projets d'ateliers de pratique collective, la création d'une chorale était une évidence :

- **Historique**, car Saint-Macaire fut un siècle durant (1850-1950) le siège d'une intense activité musicale et chorale : orchestre d'harmonie, fanfare, mais également deux ensembles vocaux, l'un religieux, l'autre laïque.
- **Pédagogique** : le chant choral est l'accès le plus simple, le plus direct, le plus démocratique, le plus complet, à la pratique musicale collective.
- **Anthropologique et culturelle** : cette pratique est universelle. A travers leurs traditions vocales populaires, tous les peuples du monde cultivent ce bonheur : vivre une émotion musicale partagée.
- **Sociale et sociétale**: lieu de partage et de brassage social et générationnel .

LE PROJET DE CITE ENCHANTEE : DIFFUSION ET CREATION, LES DEUX TEMPS DE L'EVENEMENT, DIMANCHE 15 MAI 2016

1er TEMPS. De 15h30 à 18h30 : « LACHER DE CHORALES » DANS LA VIEILLE VILLE

Douze ensembles vocaux vont, 3 heures durant, faire résonner places et ruelles de chants d'amour, d'humour, de luttes et de danse...

A partir de 19h, restauration en commun sur la place du Mercadiou avec la complicité de l'association macarienne « Vivre le patrimoine » .

2ème temps. De 20h30 à 22h : « LE GRAND CHOEUR DE LA TRENTIEME » PLACE DU MERCADIU

Avec les choristes, les chefs de chœur et « La Manufacture Verbale » dir. Jakes Aymonino, également directeur artistique du projet. Une création mondiale (s'il vous plaît !) qui s'appuiera sur l'histoire du répertoire du Chœur d'Ardilla et sur les pratiques des différents chœurs ; l'oeuvre polyphonique jouera sur les textures vocales, sera aussi le fruit d'une écriture spécifique pour la Manufacture et sollicitera enfin la participation du public.

FORMATION : LES STAGES EN AMONT DE L'EVENEMENT, de janvier à mai 2016

Deux types de stages seront proposés aux choristes, mais également à toutes les personnes désireuse de participer à cette belle fête vocale (beaucoup d'anciens choristes en ont manifesté le désir)

1- Les ATELIERS « LA GRANDE MANUFACTURE », ouverts à tous et gratuits, au nombre de 3, dans la salle des Fêtes F.Mauriac ou dans la salle de sport de l'école, à St-Macaire

2- Les ATELIERS D'APPROFONDISSEMENT, ouverts à tous ceux qui « veulent aller plus loin », avec participation modeste : 30 euros l'atelier (permettant l'auto-financement), étalés de mars à début mai

Pour tout renseignement contacter Madeline, nouvelle coordinatrice d'Ardilla, au 05 56 62 27 36.



"Le Chœur d'Ardilla, dirigé par Bernard Merlet et Jacky Gratecap"

L'ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS

ARDILLA



A venir...

Dimanche 6 mars

Thé dansant accordéon à la salle des fêtes.

Vendredi 11 mars

Ardill'apéro

MANGUIDEM TAF TAF TRIO

Jazz funk afro beat.

Avec Manguidem Taftaf Trio («je m'en vais vite fait» en woloff, dialecte sénégalais), résonne cette envie de découverte d'autres cultures.

Là est l'esprit de notre musique: inviter au voyage, communiquer l'énergie «Rock» et faire danser grâce aux compositions dotées d'une forte personnalité musicale.

Métissons les grooves, les influences (funk, jazz, africaines, orientales, asiatiques, afro-américaines...) et l'improvisation en toute liberté ! La capacité d'interprétation et de création des musiciens rend la musique plus vivante, marquant ainsi les esprits par son originalité.

Grat : sax, percus et compos, Jéricho : batterie, Sebatien : souba, Danse : Candice.



LE ROSEAU MACARIEN

Message du président :

Les cartes de pêche 2016 sont en vente à l'Office du tourisme de Saint-Macaire.



L'ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS

CHANGEMENT DE PRÉSIDENTENCE AU GUIDON MACARIEN

Le GUIDON MACARIEN vous informe que le bureau précédent étant démissionnaire, une nouvelle équipe a été élue suite à l'assemblée générale qui s'est tenue le 15 Décembre dernier. Gérald LABBE a repris la présidence, aidé de Laurent LAGARDE en vice-président, de Virginie Labbe en trésorière et d'Astrid LAGARDE en secrétaire.

Ce nouveau bureau a fait part aux anciens licenciés mais aussi aux nouveaux qui sont venus renforcer le groupe des projets de l'année :

- L'organisation de la randonnée Cycles Fontanel au départ de Langon le 10 Avril 2016
- L'organisation d'une course sur route dont le circuit reste encore à déterminer
- La Co-organisation du cyclo-cross de St Macaire qui a lieu tous les ans aux remparts en Octobre
- L'organisation de sorties cyclistes dans les cols pyrénéens

Les coureurs ont déjà pris leur marque en se réunissant tous les samedis matins à 9h place de

l'horloge pour une sortie commune où tous les niveaux se retrouvent. Toutes les infos de sortie, de rendez-vous se trouvent sur notre page Facebook : Guidon Macarien (club de sport).

Si vous êtes intéressés pour une licence compétition ou cyclo tourisme, n'hésitez pas à nous contacter au 06 37 33 11 64.

Deux des nouveaux licenciés ont commencé la compétition sous le maillot macarien : un au championnat d'aquitaine de cyclo cross ufolep (et finit 12^{ème}) et l'autre au VTT de Lomagne (14^{ème}). Les nouveaux maillots devraient bientôt arriver et une présentation sera faite à nos élus, nos partenaires et la presse.

Le GUIDON MACARIEN remercie tous les partenaires qui font confiance à cette nouvelle équipe, à la mairie de St Macaire et surtout aux amoureux de la petite reine qui ont motivé ces nouveaux dirigeants à reprendre le club qui allait arrêter.

L'ACTU DE LANGU'ON !

► Dans les préparatifs de sa **Tea Party** : elle aura lieu **le dimanche 13 mars à partir de 15H à la salle des Fêtes de Saint-Macaire**. Elle est ouverte à tous, l'entrée est gratuite et le thé est offert. Sur place dégustation de délicieuses pâtisseries anglaises et américaines, sachets à composer et à emporter également. Animation musicale avec le groupe « Chifoumi » et grande tombola avec des billets d'avion à gagner pour Londres !

Ne manquez pas ce grand rendez-vous !

► Dans les préparatifs de ses escapades : l'une en **Cornouailles entre le 17 et le 21 mai 2016**, l'autre le temps d'un **week-end à San Sebastian** (en avril ou mai)

Pour plus de renseignements : 05 56 76 32 37/ langu-on@wanadoo.fr / www.langu-on.blogspot.com



L'ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS

LA JOURNÉE MÉDIÉVALE 2016

Samedi 27 août 2016, c'est la date de la prochaine Journée médiévale.

Elle commencera dès le matin et se déroulera sur la place du Mercadiou, sans oublier l'arrivée par la porte de la Benaugue et la rue Carnot. Le patrimoine sera mis à l'honneur, notamment par des oriflammes aux couleurs de la ville.

Spectacles, déambulations, jeux, bals ... seront de nouveau au rendez vous, en gardant le principe de gratuité pour l'ensemble de la journée. En effet, nous nous adressons en priorité aux familles et nous souhaitons que la journée soit accessible à tous les budgets.

Les commissions de travail se réunissent déjà et recrutent ! Pour les nouveaux Macariens (et bien sûr les anciens!), c'est une occasion de faire connaissance et de participer à une belle réalisation commune. Chacun peut donc rejoindre une des commissions suivantes : repas – animation – technique – taverne. Une équipe théâtrale est aussi en constitution avec le théâtre de la cloche.

Par ailleurs, nous allons développer l'accueil des adolescents et des enfants pour la préparation de la journée : c'est l'occasion pour des familles de participer collectivement et pour des jeunes de découvrir le bénévolat.

Une réunion générale des bénévoles se tiendra **vendredi 1^{er} avril à 18h30** pour une première présentation de la manifestation, autour d'une auberge espagnole.

Nous étions 65 bénévoles en 2015. Une dizaine de bénévoles en plus serait bienvenue.

Pour les coordonnées des responsables de commissions et tout autre renseignement, contacter
Alice Monier
06 33 15 43 90



MOTO START CLUB MACARIEN



Le 4 juin 2016, le Moto Start Club Macarien organise le 1er round qualificatif pour le Championnat du Monde de Grass-track, ainsi que les championnats de France des side-cars, des 500 cc nationaux.

Afin de soutenir le club, les cartes de membres sont en vente au prix de 22 €, elles donnent droit à l'entrée gratuite à la manifestation de St Macaire, elles permettent une réduction sur toutes les autres manifestations.

Elles sont en vente au club route de l'Ancien Pont les jeudi et vendredi après-midi de 15 h30 à 18h. (06.62.20.70.33)

Le samedi 27 février, le Moto club organise son repas annuel, le prix est fixé à 18 € . Pour les inscriptions s'adresser au 06.62.20.70.33.

L'ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS

VIVRE LE PATRIMOINE MACARIEN

(ex Mouvement de sauvegarde)

MANIFESTATIONS, ACTIVITES & PROJETS 2016

Dimanche 6 mars, Assemblée générale à 10 heures dans la grande salle de la Mairie, repas à la « Perle de l'Atlas » (au menu : PASTILLA), visite du château de CASTETS en DORTHE et des chantiers communaux (Eglise et Remparts Rendesse).

Du dimanche 10 au vendredi 15 avril, Voyage à TOLEDE « la ville des trois cultures » et découverte des collections des musées de MADRID : inscription avant le 7 février.



Samedi 21 mai 20h00, « Le Printemps des Tricandilles » à la salle François Mauriac avec le duo « DAMES de FUMEE ».

Vendredi 5 aout , LA FETE A LEO + BALADE NOCTURNE.

10h00 : Visite du Saint Macaire insolite , départ de l'Eglise

12h00 : Vernissage de l'exposition « Centenaire de Léo DROUYN » à la médiathèque Robert Escarpit

13h00 : Buffet froid Gascon servi, cour de la médiathèque

15h00 à 18h00 : Colloque sur l'influence de l'œuvre de Léo Drouyn dans l'identification du patrimoine régional avec des intervenants universitaires (couverts contigus à la médiathèque)

18h30 : Apéritif concert suivi d'un repas grillade à 20h, cour de la médiathèque

21h30 : Départ de la balade nocturne sur le thème des mouvements disparus de Saint Macaire décrits par Léo Drouyn.

23h00 : Final avec la « Marmite de Roselyne », formation de 18 musiciens issus de Saint Macaire en Mauges, scène du Prieuré.

Vendredi 16 Septembre : CINESITES avec l'association Jean Vigo Evènements.

18h30 : Débat sur l'histoire des conditions de production du vin de Bordeaux

20h00 : Repas avec dégustation de vins, Place de Tourny

21h15 : Prologue musical avec le groupe « Les Old Boys » (Théâtre de la nature)

22h15 : Projection sur écran géant de « PREMIERS CRUS » avec Gérard LANVIN

Samedi 17 et dimanche 18 septembre , JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE (programme à confirmer)

Samedi 17 Septembre

15h00 : Présentation détaillée du chantier de restauration en cours de l'église Saint Sauveur, de la réhabilitation achevée du Rempart Rendesse et de la restructuration en cours de la Maison Messidan, rendez-vous à l'église

18h30 : Apéritif et grillades traditionnelles , cour de la Maison de Tardes

21h00 : Présentation et projection du 2ème DVD des « Mémoires Macariennes » les actualités régionales filmées par René LABAT (1938 /1947/1962)

Dimanche 18 Septembre

11h00 : Gros plan sur les peintures murales de l'église Saint Sauveur

15h00 : Tour de ville centré sur l'enceinte fortifiée, les ports de ville et les ports successifs, départ de l'église

18h00 : Pot de l'amitié, jardin de la Maison Messidan.

Pour tout renseignement, contacter Jacques Broustet au 0556634268 ou par courriel JACQUES.BROUSTET@wanadoo.fr



L'ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS

EMERGENSCÈNE

Une saison qui démarre sous le signe de la créativité et de la convivialité

1°) « Les mercredis d'Emerg'enscène »

Tous les mercredis offrez à votre enfant un après-midi de détente et d'apprentissage du jeu d'Acteur : Travail de la voix, de l'articulation, mise en espace, mémorisation à partir de textes, improvisation, concentration... Apprendre la confiance en soi et dans les autres à travers le jeu.

L'association **Emerg'en Scène*** propose des ateliers de théâtre et de sensibilisation au spectacle vivant dès l'âge de 5 ans, du débutant au confirmé. Chaque mercredi, votre enfant préparera un spectacle qui sera présenté en fin d'année. Les ateliers ont lieu à la salle des fêtes de Saint-Macaire :

- Mercredi 16h à 17h pour les 5-6 ans
- Mercredi 17h15 à 18h15 pour les 7-13 ans
- Tarifs : 25 € par mois + 10 € d'adhésion.

Des stages sont aussi proposés pendant les vacances scolaires (Toussaint, Février, Pâques, été) : du 15 au 19 février de 14h à 17h et du 11 au 15 avril à la salle des fêtes de St-Macaire .

2°) **Les « Rendez-vous de l'Ecole du Spectateur »** : un lieu d'échange et d'ouverture à la création contemporaine : par l'intermédiaire de « **l'Ecole du Spectateur** ».

Une sortie au spectacle est organisée, chaque mois, dans une salle de spectacle de la région : une occasion pour découvrir des spectacles ensemble.

Les « Bords de Scène » : Une prolongation après le spectacle afin de rencontrer les acteurs : et de partage d'impressions, visite de lieux.

Le « Temps du verbe » : lecture théâtralisée de textes au TNBA (Théâtre National Bordeaux Aquitaine), autour de délices gustatives...

Les adhérents de l'association bénéficient d'un tarif préférentiel (partenariat avec le TNBA)...

3) **Emerg' en Scène Festival dans le cadre des Scènes d'été en Gironde**

Proposé par Emerg'en Scène le deuxième week-end du mois de juin

Spectacles tout public et diverses animations impliquant le monde associatif

Objectifs :

« Emerg'en Scène Festival » vous offre un moment

privilegié de rencontres autour de la création artistique à vivre en famille le temps d'une journée dans la cité médiévale de Saint-Macaire.

Petits et grands pourront découvrir ensemble des spectacles de qualité qui seront ponctués d'animations tout au long de la journée (ateliers de maquillage, captations sonores, photo booth....) Une scène ouverte sera également proposée au spectacle des jeunes (théâtre, danse)

La rencontre entre les artistes professionnels et les jeunes danseurs d'Arts 2 Rues ou du Déclat Circus fut une expérience enrichissante lors de la première édition.

La veille du festival les enfants de la CDC se sont rendus à Saint-Macaire pour assister à la représentation de La Barbe Bleu. Ils ont rencontré les artistes de la troupe du Théâtre national Bordeaux Aquitaine.

La seconde édition aura lieu le **11 juin prochain** avec des spectacles qui ne manqueront pas de surprendre le public dans une ambiance festive. Plusieurs associations se sont associées pour poursuivre cette aventure du spectacle vivant : AVL , Arts2Rues, Centres d'animations de la ville de Bordeaux avec le Collectif Soda... et souhaitent dans un but commun faire vivre dans la convivialité le spectacle vivant au cœur de la cité.

Appel à bénévoles :

Vous souhaitez nous rejoindre pour vivre l'organisation du festival ... donner un peu de temps ou votre savoir-faire... rejoignez-nous...

Réunion de présentation vendredi 4 mars à 20h à la salle du conseil de la mairie.

associationemergenscene@gmail.com

06 95 25 09 73 / 06 75 22 57 38



L'ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS

LA PETITE HISTOIRE DE SIMONE ET LES MAUHARGATS À SAINT-MACAIRE... ET NULLE PART AILLEURS !

L'aventure a commencé il y a presque 5 ans quand Isabelle, fraîchement débarquée d'Italie, s'installe en famille à Saint-Macaire. Passionnée par la photographie et les objets de créateurs, elle décide de rénover une bâtisse au cœur du village pour y installer une boutique et une galerie. C'est ensuite une histoire de rencontres. Delphine, créatrice aux multiples talents, s'implique à ses côtés, puis Katia, Christine, Carole, Cathy, les rejoignent. Ensemble, elles décident de faire vivre ce lieu. Une aventure qui a permis de mobiliser plus d'une cinquantaine de créateurs, d'organiser 14 expositions et d'accueillir des activités artistiques et de bien être avec des cours de yoga.

Fortes de leur expérience et de leur engagement, les Simone ont souhaité poursuivre cette aventure en permettant à d'autres de les rejoindre. En mai 2015, elles décident de créer une association pour développer un projet collectif dédié aux créateurs, artistes et artisans autour des métiers d'art et de la culture.

Aujourd'hui, plus d'une trentaine de créateurs y participent, et une soixantaine d'adhérents soutiennent le développement de ce projet, inscrit dans une démarche d'innovation sociale et solidaire.

Des espaces dédiés à la création et aux métiers d'art

Au rez-de-chaussée, la boutique de créateurs, est la vitrine de ce collectif.

Au 1^{er} étage, la galerie accueille des expositions et des ateliers (arts plastique, yoga, etc.).

Le dernier étage est consacré au travail partagé pour accueillir des formations et des personnes souhaitant louer un espace de travail.

Ensemble pour aller plus loin ... proposer une plateforme d'activités

Au delà du lieu, le collectif Simone et les Mauhargats propose une plateforme d'activités dédiée aux métiers d'art. Lancer son activité, se faire connaître, trouver un espace pour exposer ou vendre ses créations, partager son réseau et échanger, le collectif permet de rompre solitude et isolement du créateur. Pour cela, le Collectif va créer une couveuse d'entrepreneurs spécialisée sur

les métiers d'art afin de les accompagner dans la création de leur activité. Un premier comité de suivi a eu lieu en novembre, il a rassemblé des partenaires institutionnels, Etat, Région, Département, Pays de Langon, CdC, commune et des partenaires consulaires, chambre des métiers et CCI.

Ce collectif œuvre pour créer du lien social et du partage autour de valeurs fortes : soutenir le développement économique local, les artistes entrepreneurs et la sauvegarde des savoir-faire.

Exposition « Au bord du Monde », photos d'Alain Laboile

Alain Laboile, sculpteur et photographe, expose à Saint-Macaire une série de photos sur la vie de sa famille évoluant « au bord du monde » jusqu'au 27 mars. Commencé en 2007, cet album intime a dépassé le cadre familial, ses photos circulent sur la toile avant d'intéresser le New York Times en 2012 et d'entrer dans les collections du Musée Français de la photographie en 2014. Représentée au Japon, aux USA, à Maastricht, à Amsterdam, à Sao Paulo, à Paris, la photographie d'Alain Laboile fait désormais partie de la collection permanente du Musée Français de la photographie et a fait l'objet de plusieurs publications dont la dernière « At the edge of the world » éditée par Kehrer Verlag, en vente à la Galerie.

Alain Laboile accueillera le public de l'exposition Dimanche 28 février, de 14h30 à 18h.

Collectif Simone et les Mauhargats (Adhésion : 5 euros).

19 rue Carnot 33490 Saint Macaire. Tél. : 09 67 01 24 33

Facebook [Simone-et-les-Mauhargats](#)

Horaires / Lundi, jeudi, vendredi et samedi de 10h30/12h30 et de 14h30/18h30, mercredi et dimanche de 12h/18h.



COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

CONSEIL DU 24 SEPTEMBRE 2015

Le Conseil municipal s'est réuni le 24 septembre 2015 en présence des 19 élus.

La séance est ouverte à 21h.

Secrétaire de séance : Isabelle Buin-Bourjalliat.

Le Maire demande d'observer une minute de silence en hommage à Danièle Pemptroit, conseillère municipale décédée récemment. Impliquée dans la vie Macarienne, elle était très présente au quotidien dans la gestion de la commune.

Le Maire présente les deux nouveaux élus qui rejoignent le Conseil municipal suite au décès de Danielle Pemptroit et à la démission de Magali Lavalette : Arlette Cambillau et Stéphane Lhomme. Il leur souhaite la bienvenue et les remercie d'avoir accepté cet engagement.

Le Maire signale la nécessité de différer l'étude du point 5 de l'ordre du jour « Cession de terrains communaux au Conseil Départemental de la Gironde dans la perspective de la suppression du PN62 », des précisions attendues ne nous étant pas encore parvenues.

Le Maire présente ses excuses pour l'omission de l'envoi du compte rendu du Conseil municipal du 23 juin. Celui-ci est donc lu. Il est adopté à l'unanimité.

Devis archives municipales

Cette opération est inscrite au budget. Son objectif : trier, classer, ranger la totalité de nos archives. 3 sociétés ont été consultées et ont remis un devis :

CODEXIA : 16 000 € HT

DopArchiv : 20 000 € HT

Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale : 22 400 € HT.

Le Maire recommande le choix de la 3^{ème} offre, légèrement plus élevée mais incluant également le traitement des archives accumulées dans les placards du secrétariat

ainsi qu'une formation dédiée pour le correspondant archives, 3,5 mois de travail sont à prévoir. Cédric Bruté de Rémur demande s'il ne serait pas plus judicieux de numériser les archives. Le Maire répond que ces archives du quotidien ne sont pas concernées par une telle possibilité et que le coût serait très élevé. Par contre, il a déjà été évoqué la numérisation des archives historiques de la commune qui pourrait être envisagée avec l'aide du Conseil départemental.

Unanimité du Conseil municipal.

Convention d'occupation provisoire et précaire entre la Safer et la commune

La SAFER qui vient de procéder à l'achat du terrain Jugean pour le compte de la commune, propose la signature d'une convention nous permettant d'accéder en toute légalité à cette propriété.

La convention est établie pour une période allant du 23/06/2015 au 08/04/2016 moyennant le paiement d'une redevance forfaitaire par campagne de 1,00€ TTC.

Unanimité du Conseil municipal.

Transfert de compétences « ALSH périscolaire mercredis arès-midis », modification des statuts de la CdC des Coteaux Macariens

Une nouvelle délibération, due à un problème de formulation relevé par la sous-préfecture, est nécessaire pour préciser que les mercredis matins restent de compétence municipale.

Unanimité du Conseil municipal.

Adoption des compteurs gaz communicants

Le Maire explique que GRDF propose à la commune l'installation de compteurs gaz communicants (Gazpar), concernant 566 clients à Saint-Macaire. Cette installation impliquerait sans doute la mise en place d'un concentrateur, sur un point haut, qui récupérerait les informations.

COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

Emplacement à définir. Les avantages annoncés pour l'utilisateur sont l'accès direct et permanent à l'information concernant sa consommation réelle et donc une gestion plus rigoureuse des dépenses et une meilleure maîtrise de l'énergie.

Le coût, de l'ordre de 10 000 €, serait pris en charge par GRDF et une redevance de 50 euros serait versée à la commune ainsi que le remboursement de la consommation électrique, sommes liées à l'occupation et au fonctionnement du concentrateur. A la question du Maire concernant le coût pour l'utilisateur, la réponse de GRDF a été de 1 à 2 € sur la facture annuelle.

Le Maire précise que cette opération nécessite l'utilisation d'ondes, via l'installation d'un module radio sur les compteurs (équivalent en termes d'émissions aux dires de GRDF à une télécommande de portail). Il indique également que si l'opération est acceptée pour le gaz, il en sera sans doute de même pour les compteurs électriques. Il souligne que cette question fait débat, notamment sur la manière de faire de GRDF. Il donne la parole au Conseil pour s'exprimer sur le sujet.

Stéphane Lhomme indique que, tout d'abord, l'intérêt pour le consommateur est contestable dans la mesure où un usager oublie rarement de fermer le gaz (alors qu'il peut plus facilement laisser « filer » sa consommation électrique). Il précise que l'OMS a classé « cancérogènes possibles » les champs électromagnétiques de radiofréquences comme les ondes de la téléphonie mobile, du wifi, etc. De par la loi du 9 février 2015, le wifi est désormais interdit dans les crèches et limité dans les écoles et que, dans le cas de logements collectifs cela générerait une grande quantité d'échanges avec le concentrateur. Il explique également que le compteur insère des ondes dans le courant électrique de la maison et que les fils électriques ne sont absolument pas prévus pour une telle utilisation à l'origine.

Qu'il n'y a, par ailleurs, aucune nécessité ni de caractère d'urgence puisque les compteurs actuels fonctionnent et continueront de fonctionner. Enfin, que la priorité numéro 1 devrait être de protéger les enfants. Il suggère d'ailleurs que cette question soit l'occasion d'informer les citoyens sur les dangers du wifi.

Après Stéphane Lhomme, Michel Guindeuil a surenchéri par rapport à son expérience professionnelle sur les problèmes du CPL (Courant Porteur Local) très néfastes pour l'être humain car ils génèrent des champs magnétiques. Ce principe avait été interdit dans les années 80 concernant les interphones suite à l'intervention des associations de consommateurs. Michel Guindeuil confirme lui aussi ne pas approuver la démarche de la société GRDF pour des compteurs dits « intelligents » dans ce principe.

Alain Falissard souhaite compléter et indique, qu'au-delà du problème d'ondes, bien réel, il est contestable que la société GRDF se serve des collectivités pour imposer un système à la population et que la réponse concernant la répercussion du coût sur les abonnés reste floue. Il cite en référence les réactions enflammées du magazine Que Choisir.

Florence Lassarade ajoute que nous n'avons pas à servir de cobayes pour ce genre de pratiques.

Unanimité du Conseil municipal pour décliner la proposition de GRDF.

Présentation et adoption du rapport sur le prix et la qualité du service 2014 d'eau potable

Les services du Conseil départemental effectuent depuis 2 ans, en lieu et place de l'Etat et moyennant rétribution, ce travail d'analyse obligatoire. Il appartient au Conseil municipal de valider le rapport. Une synthèse est distribuée aux membres du Conseil municipal et le détail du rapport est tenu à disposition des élus.

Unanimité du Conseil municipal.

Création d'un poste de rédacteur territorial et suppression d'un poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe

Le Maire explique que cette création est liée à l'évolution de carrière de Delphine Murzeau. Il a proposé cette promotion à la commission paritaire du centre de gestion de la fonction publique territoriale qui l'a acceptée.

COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

Cette promotion est d'abord une reconnaissance de son mérite, elle lui permettra aussi de conforter sa place de Directrice des services et de prendre en charge de nouvelles missions. Il précise que ce changement de grade n'entre en vigueur que si le Maire l'inscrit à l'ordre du jour pour validation par le Conseil municipal, il implique une entrée dans la catégorie B de la fonction publique territoriale et de nouvelles perspectives de carrière.

Jean-Loup Dutreuilh déclare ne pas participer au vote.

Unanimité du Conseil municipal et félicitations à Delphine Murzeau.

DIA

Le Conseil municipal décide de ne pas préempter les ventes Guindeuil, 40 rue Carnot et Arentz, 9 bis route de l'ancien pont. Le Conseil municipal décide de reporter la décision concernant la maison Faure à l'extrémité de l'impasse du moulin qui nécessite une étude plus approfondie.

DECISIONS DIVERSES

Modifications des délégués désignés aux différents syndicats

Le Maire propose les modifications suivantes, liées au décès de Danièle Pemptroit et à la démission de Magali Lavalette :

Au Syndicat d'assainissement, Daniel Boulineau remplace Magali Lavalette comme suppléant .

Au Siphem, Martine Latestère devient titulaire et Vincent Cosson suppléant.

Au Syndicat des Gens du Voyage, Daniel Boulineau devient suppléant.

Au CNAS : Florence Lassarade remplace Danièle Pemptroit.

Au CA EHPAD : Arlette Cambillau devient déléguée.

Au CCAS : Arlette Cambillau qui siégeait déjà en tant que personne extérieure en deviendrait membre et serait remplacée par Alice Monier.

Unanimité du Conseil municipal.

Aménagements routiers : liaison entre RD1113 et rue Burdeau ; Convention Département / commune

Alain Falissard explique que malgré la fin des

aménagement autorisant le tourne à droite RD 1113/rue Burdeau, celui-ci n'a pu être mis en service. En effet, une décision restait à prendre concernant l'éventuelle fermeture du chemin de Cassagne souhaitée par les services centraux du Conseil départemental. Le responsable du centre routier de Langon venant de décider son maintien, une nouvelle convention doit être validée. Son enregistrement autorisera très bientôt l'ouverture de ce nouvel accès.

Unanimité du Conseil municipal.

Travaux de l'église restauration façade ouest et tribune de l'orgue : organisation de la consultation, passation du marché de travaux et demande de subventions

Concernant les travaux de l'église, Alain Falissard informe le Conseil municipal que la consultation a été réalisée par le maître d'œuvre, le cabinet Goutal. Le montant total des travaux s'élève à 332 873 € HT (tranche ferme 227 387€ euros + option 25 631 €). Ont été retenus :

- Pour la maçonnerie et la taille de pierre : les Compagnons de Saint-Jacques
 - Pour les décors peints : atelier 32
 - Pour la couverture : Ets Boucher
 - Pour la charpente et les menuiseries : Ets M3C
 - Pour les vitraux : Ets Dupuis
- 240 000 € sont inscrits au budget 2015 (tranche ferme). La tranche conditionnelle doit elle aussi être inscrite au budget, pour 2016, mais devra être confirmée.

Alain Falissard propose d'autoriser le Maire à signer le marché et présenter le document de demande de financement auprès des 3 structures.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE d'effectuer la modification budgétaire nécessaire à la signature des marchés de travaux et de porter le programme à hauteur de 428 000 € TTC.

AUTORISE le Maire à solliciter auprès de la D.R.A.C. Aquitaine deux subventions correspondant :

Pour la 1^{ère}, au titre de 2015 à 40 % du montant HT de la tranche ferme et des options ainsi que les honoraires de maîtrise d'œuvre soit sur un montant de 265 000 € HT la somme de 106 000 €.

COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

Pour la 2^{ème}, au titre de 2016, à 40 % du montant HT de la tranche conditionnelle, soit sur un montant de 79 855,06 € HT la somme de 31 942,02 €

AUTORISE le Maire à solliciter auprès du Conseil Régional d'Aquitaine et du Conseil Départemental de la Gironde les subventions complémentaires mobilisables après décisions favorables de la DRAC Aquitaine.

ADOpte le plan de financement suivant (sous réserve des accords de subventions sollicités)

↳ **Au titre de 2015** : Financement de la tranche ferme et des options y compris honoraires de maîtrise d'œuvre. Montant de la dépense : 265 000 € HT soit 318 000 € TTC.

Principe de financement

DRAC Aquitaine (40 % travaux + honoraires)

106 000,00 €

Région Aquitaine (15 % sur travaux = 253 018,23€ HT)
37 952,73 €

Département de la Gironde (25% sur travaux = 253 018,23€ HT, plafond 120 000€ HT sur travaux gros œuvre avec majoration d'un coef de 1,14)

soit 30 000,00 x 1,14 = 34 200,00 €

Commune (autofinancement et emprunt)

139 847,27 €

↳ **Au titre de 2016** : Financement de la tranche conditionnelle. Montant de la dépense : 79 855,06 € HT soit 95 826,07 € TTC.

Principe de financement

DRAC Aquitaine (40 %) 31 942,02 €

Région Aquitaine (15 %) 11 978,26 €

Département de la Gironde (25%)

(plafond 120 000€ HT sur travaux gros œuvre pour un montant HT de 44 900,83 € avec majoration d'un coef de 1,14) soit 11 225,21 x 1,14 = 12 796,74 €

Commune (autofinancement+emprunt) 39 109,05 €

Soit au cumul 70% de subventions, ce qui est équivalent aux pourcentages obtenus par le passé.

AUTORISE le Maire à accepter et à signer toutes propositions de subventions relatives à cette opération.

Chemin de Tivoli : Mission de direction de chantier et consultation pour la passation d'un marché de travaux

Alain Falissard explique qu'une délibération est nécessaire pour signer le contrat de maîtrise

d'œuvre relatif à la réfection de la rue de Tivoli / rue du Port pour un montant d'environ 3 000 €.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer le contrat, à organiser une consultation et à engager les travaux correspondants.

Rempart Rendesse : avenant

Concernant le rempart Rendesse, Alain Falissard explique qu'un avenant a été nécessaire pour un supplément de travaux de confortement et la mise en place d'un dispositif anti-pigeons en sommet de maçonnerie pour un montant total de 10 000 € HT.

Unanimité du Conseil municipal

Travaux salle des fêtes

Alain Falissard explique que le remplacement du système anti-incendie a été réalisé entre le 14/7 et le 15/08 à la salle des fêtes, que les modifications seront terminées dans les 2 prochaines semaines et que la commission de sécurité passera fin octobre. Dans le même temps des aménagements seront apportés notamment concernant le distingo entre locaux techniques et locaux de rangement. Une cellule donnant sur le balcon sera créée. Cette protection concernera aussi les dessous de la scène et les portes des locaux techniques qui seront équipées d'une serrurerie spécifique. Un budget de 10 000€ HT est à prévoir pour l'ensemble.

Unanimité du Conseil municipal

Décision modificative du budget n° 4

Le Maire précise au conseil municipal que des modifications budgétaires sont à apporter afin d'inscrire les crédits nécessaires pour la signature des marchés et le paiement des factures correspondantes soit :

Dépenses d'investissement

21318 op 150 : travaux église + 106 607,05€

2135 op 240 : salle des fêtes, locaux techniques + 12 000,00€

2138 op 290 : rempart Rendesse + 12 000,00€

2151 op 162 : voirie chemin de Tivoli + 3 600,00€

Recettes d'investissement

1641 : emprunt + 134 207,05€

Unanimité du Conseil municipal.

COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

Informations et questions diverses

Le Maire informe le Conseil municipal du recrutement de Magali Lavalette au secrétariat pour remplacer Josiane Cazenave qui a fait valoir ses droits à la retraite. Ce recrutement est une opportunité afin de renforcer le service, les compétences de Magali Lavalette étant très au-dessus de ce qui peut être exigé pour ce type de poste. Au-delà des tâches quotidiennes, elle pourra se voir confier des dossiers variés, libérant ainsi du temps à Delphine Murzeau qui sera ainsi en mesure de prendre en charge d'autres missions. Il précise également que cette nouvelle organisation facilitera le travail des élus.

Le Maire explique également que le processus de fusion des CDC, conséquence de la loi NOTRE votée en août 2015, est désormais engagé. Le seuil des 15000 habitants ayant été validé, notre CDC est appelée à disparaître.

Le calendrier est le suivant :

05/10/15 : avis du Conseil communautaire sur la fusion avec les CDC voisines.

19/10/15 : réunion de la CDCI (commission départementale de coopération intercommunale)

31/03/16 : schéma définitif validé par le préfet

01/01/17 : mise en place de la nouvelle CDC

Le Maire affirme qu'au sein de la majorité du Conseil municipal, le rattachement à la CDC du Sud Gironde ne fait pas débat. Ce rapprochement s'impose à nous, tant par l'appartenance au même bassin de vie que par les nombreux services que nous gérons déjà en commun. Les contacts avec les conseillers communautaires de notre territoire laissent à penser que c'est cette option qui sera choisie, rien n'est cependant entériné pour l'instant. Il sera bien sûr nécessaire dans les mois qui viennent d'organiser une réunion d'information à destination des macariens au sujet de cette fusion.

Michel Guindeuil exprime son accord par rapport à cette position.

Le Maire commente les propos apparus sur le blog de Michel Hilaire au sujet de la fusion entre Saint-Macaire et Pian. Il précise bien sûr qu'aucune décision n'a été prise, il s'agit seulement d'une réflexion qui s'amorce. Il est intéressant pour nous de réfléchir à notre place dans la future CDC, qui

sera beaucoup plus vaste, de mutualiser avec nos voisins, d'envisager des projets communs. Il souligne qu'il serait judicieux, selon lui, d'associer les communes de Saint-Maixant et Verdélais à cette réflexion.

Le Maire annonce que la sortie annuelle des personnels et élus de la commune aura lieu le 18 octobre, avec pour destination Bordeaux par le rail. L'invitation est à venir.

Stéphane Lhomme suggère que la commission appropriée se réunisse pour étudier l'hypothèse d'accueillir une famille de réfugiés à Saint-Macaire. Le Conseil municipal est d'accord pour étudier cette question.

Michel Guindeuil a souhaité que la commune de Saint Macaire accueille une famille de réfugiés en utilisant par exemple l'ancien logement de Bébert situé rue Carnot.

Jean-Loup Dutreuilh annonce que les travaux de remplacement des huisseries de l'école maternelle sont terminés. Il donne des précisions sur la rentrée.

Maternelle : Il y a cette année 72 élèves, l'effectif est un peu juste en petite section.

Elémentaire : Florence Dessarps, enseignante de CM2 a pris la direction de l'école en remplacement de Laurence Perdrix, nommée à Saint-Pierre d'Aurillac. Le nombre d'élèves est en augmentation et pose la question à terme de la création d'une nouvelle classe, ce qui poserait problème car il n'y a plus de salle disponible.

En ce qui concerne la classe Clis, elle est fréquentée par 12 élèves qui bénéficient de l'accompagnement de 6 AVS.

Il informe qu'à la demande du cuisinier, 3h d'aide cuisinière ont été ajoutées le jeudi matin afin de fabriquer davantage d'entrées et desserts maison.

TAP : Même schéma que l'année précédente. Une première réunion avec le CVLV pour faire le point est prévue après 1 mois d'activités.

Delphine Tach :

- fait circuler, suite à sa participation à la commission environnement de la CDC, le compte rendu sur le premier semestre du SICTOM.

COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

- indique avoir rencontré la nouvelle responsable technique de L'USSGTOM et avoir fait le point sur les bornes de tri. Celles-ci seront nettoyées, modifiées, complétées, dans l'ordre suivant ,1/ Route de l'ancien pont, 2/ Gambetta, 3/ Cours de la République. Par ailleurs, à tous les endroits où cela sera possible, l'orientation des bornes ne sera plus faciale mais en épi pour que les usagers comprennent mieux qu'elles peuvent se remplir par les 2 côtés.

- signale que la marche rose contre le cancer du sein aura lieu cette année le 11 octobre, elle reliera Castets à Coimères et se terminera pas un apéritif.

- indique qu'une intervention de nuit a eu lieu récemment rue Carnot derrière la mairie pour capturer et euthanasier 40 pigeons.

Michel Guindeuil demande si les prestations relatives à la salle des fêtes n'auraient pas pu être envisagées dès le départ. Alain Falissard répond que ce qui est développé aujourd'hui est lié au dispositif anti incendie. Michel Guindeuil demande s'il est possible de réhabiliter l'écran qui était resté bloqué sous la scène. Alain Falissard répond que l'intervention est en cours.

Valérie Davoine-Chiriaeff pose la question du devenir du CCAS suite à la disparition de Danièle Pemptroit qui en était la cheville ouvrière. Le Maire répond qu'une réorganisation se prépare.

Michel Guindeuil demande s'il est possible de rajouter des panneaux de fléchage pour les toilettes du kiosque et de la mairie.

La séance est levée à 23h30.

CONSEIL DU 12 NOVEMBRE 2015

Le Conseil municipal s'est réuni le 12 novembre 2015 en présence des 17 élus. Absents excusés : Jean-Michel Rouchès et Valérie Chiriaeff.

La séance est ouverte à 21h.

Secrétaire de séance : Arlette Cambillaud.

Cession de terrains communaux au Conseil départemental de la Gironde dans la perspective de la suppression du passage à niveau 62 (PN 62)

Le Maire souhaite d'abord rappeler que si ce projet est porté par le Conseil départemental, qui en est le

maître d'œuvre et l'un des trois financeurs avec la Région et la SNCF, il est aussi celui de la commune. Le Conseil municipal a délibéré à trois reprises en ce sens, en 2009, 2011, 2013. En 2009, une réunion publique a été organisée en mairie pour expliquer l'avis de la commune sur les propositions du Conseil départemental. Le projet a été déclaré d'utilité publique à l'issue de l'enquête réglementaire conduite en 2012.

La famille Paule qui avait fait appel de l'avis formulé par le Conseil municipal en 2009, a été déboutée par le tribunal administratif et condamnée à rembourser à la collectivité les frais d'avocat. La commune est encore partie prenante d'une action en justice, elle a déposé récemment un mémoire en défense comme le Conseil départemental, la famille Paule ayant attaqué la décision de l'Etat de valider l'enquête publique.

Le projet prévoit le franchissement de la RD 1113 et de la voie ferrée par un passage souterrain réservé aux véhicules légers avec trottoirs et bandes cyclables. Il permettra le maintien d'une liaison Nord/Sud fondamentale pour les services de Saint-Macaire et les cheminements quotidiens avec le collège et le pôle sportif. Le tracé retenu nécessite la cession de terrains communaux à proximité de la voie ferrée et rue de Verdun.

M Guindeuil intervient, indiquant qu'il a fait une démarche auprès du commissaire enquêteur le 2 novembre 2015 pour expliquer qu'il y a d'autres solutions alternatives et tout ceci au nom de certains parents inquiets qui l'ont contacté sur ce dossier. Il rappelle que le Maire avait affirmé en Conseil municipal que « l'essentiel est de ne plus payer la navette du SISS » dont le coût a beaucoup augmenté et s'élève à 16 000 €.

Le Maire répond que la participation de la commune au SISS (syndicat intercommunal du secteur scolaire en charge des transports) a bien d'autres justifications que la seule navette qui assure la liaison avec le collège. Actuellement le coût de cette dernière pour la commune s'élève à 4700 € par an et la somme sera amenée à baisser du fait de l'augmentation progressive de la participation des familles. L'avenir de cette navette n'a d'ailleurs pas été tranché et le sera en temps voulu après concertation avec les parents.

COMPTE-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

M Guindeuil pense que le projet est trop coûteux et signale que l'enquête publique avait conclu à un avis favorable avec réserves, il affirme aussi, après avoir effectué des comptages, qu'il y aura un surplus de voitures rue de Verdun alors que le rapport d'enquête précise "En conséquence, le projet n'occasionnera pas d'augmentation du trafic dans la rue Verdun".

Le Maire précise que le trafic à venir rue de Verdun ne peut se calculer à partir du flux actuel de voitures en provenance de Pian, une part importante des voitures qui franchissent le passage à niveau se rend directement à Langon en tournant à droite. Nombre de véhicules en provenance des coteaux passent par là pour éviter les feux du carrefour de la gare. L'ensemble de la circulation dans le secteur va se trouver modifié avec la mise en service du franchissement souterrain en lieu et place du PN 64. Les voitures éviteront de se rendre rue de Verdun pour repartir sur Langon ; le franchissement souterrain où la vitesse sera forcément ralentie et la nécessité d'emprunter trois giratoires dissuaderont les automobilistes pressés d'emprunter cette voie. Il souligne aussi que les bus et les camions ne transiteront plus rue de Verdun pour se rendre à Pian en raison du gabarit des ouvrages créés.

M. Bruté de Rémur se demande si cette solution est la plus fiable et s'interroge aussi sur l'augmentation du flux de voiture situé à l'entrée immédiate des Ecoles maternelles et primaires.

Alain Falissard rappelle que le plan régional de mise en sécurité des voies ferrées prévoit la suppression du PN 62 avec rétablissement de la RD672. Il précise que les premières interrogations de l'Etat par la Commune, sur le devenir de ce PN, datent de 1984. A leurs suites, différentes études ont été conduites dans les années 90, leurs objectifs :

analyser les échanges entre les deux rives de la voie ferrée et démontrer l'existence d'une véritable continuité urbaine. De leurs conclusions résultent la nécessité du maintien des liaisons transversales de part et d'autre de la voie ferrée, et l'esquisse de différentes solutions de franchissement si fermeture du PN62. C'est après abandon de projets très consommateurs d'espaces côté Pian et côté Saint-Macaire et évolution de la réflexion locale que le projet retenu dans le cadre du plan régional a été élaboré. Il réduit l'impact sur l'environnement et évite la démolition d'habitat tout en assurant une

liaison directe entre centre urbain (Saint-Macaire) et zone d'équipement public et d'habitat (Pian) ainsi qu'un piquage sur la RD1113.

Pour la réalisation de ce projet, Monsieur Falissard précise que plusieurs parcelles communales sont concernées, elles sont définies par un document d'arpentage fourni par le Département, il s'agit : incluse dans la D.U.P. relative à cette opération, de la parcelle A1004 pour partie, soit 640 m², située entre la voie ferrée et la RD1113 hors D.U.P., de la parcelle A148 pour partie soit 3 m², située à l'angle du cimetière. Le Département propose d'acquérir ces parcelles pour 1 € symbolique et de prendre en charge tous les frais relatifs à cette cession.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal par 14 voix pour et 3 voix contre (M. Guindeuil, S. Favaretto, C. Bruté de Rémur).

ACCEPTE de céder pour 1 € symbolique la parcelle A 1004 pour partie soit 640 m² et la parcelle A 148 pour partie soit 3 m² au Conseil départemental de la Gironde qui prendra en charge tous les frais relatifs à cette cession.

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires relatifs à cette cession de terrains.

Accord de la commune pour autoriser la SAFER à vendre une parcelle du terrain Jugean au département

Le Maire rappelle au Conseil municipal que le projet d'aménagement cité précédemment nécessite de mobiliser une parcelle située sur le terrain Jugean.

Le Département de la Gironde demande à la SAFER la mise à disposition de l'emprise foncière, laquelle demande à la commune l'autorisation d'effectuer cette cession du fait que la parcelle en question est concernée par la convention tripartite de portage que la SAFER a cosigné avec le Département de la Gironde et la Commune de Saint-Macaire. Il s'agit de la parcelle : incluse dans la D.U.P. relative à cette opération, A827 pour partie, soit 266 m², ayant pour origine la propriété Jugean. Le Département propose de verser à la SAFER une indemnité arrondie à la somme de 9 427,00€ (Emprise foncière pour 7 980€ + indemnité de réemploi pour 1 447€).

COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

Après en avoir délibéré le Conseil municipal par 14 voix pour et 3 voix contre (M. Guindeuil, S. Favaretto, C. Bruté de Rémur)

AUTORISE la SAFER à signer la promesse de vente correspondant à 266 m² à prendre sur la parcelle A 827 (origine Jugean) qui est incluse dans la convention tripartite de portage cosignée par le Département de la Gironde et la Commune de Saint-Macaire.

Etude de transformation de la ZPPAUP en AVAP : modalités de concertation et d'information

Le Maire rappelle à l'assemblée les différentes délibérations du Conseil municipal relatives à la procédure en cours pour transformation de la ZPPAUP en AVAP conformément à la loi du 12 juillet 2010.

Délibération du 27 mai 2014 prescrivant :

- la mise à l'étude de l'AVAP
- l'autorisation donnée au Maire de signer tous les documents nécessaires à la conduite de l'AVAP la recherche d'un bureau d'études
- l'inscription des crédits nécessaires au budget communal.

Délibération du 28 mai 2015 prescrivant :

- la demande de subvention auprès de la DRAC pour financement de l'étude de transformation de la ZPPAUP en AVAP
- l'autorisation de signature du marché d'études.

Délibération du 24 septembre 2015 définissant : la composition de la Commission Locale chargée du suivi de l'AVAP.

La présente délibération soumise au Conseil municipal a pour objet de définir les modalités de concertation et d'information de la population lors de l'élaboration de l'AVAP de Saint-Macaire.

Les modalités de cette concertation sont prévues par l'article L.300-2 du Code de l'Urbanisme.

Vu les délibérations sus-citées et en application de cet article, le Maire propose au Conseil municipal d'approuver les actions de concertation et d'information de la population listées ci-dessous, lors de l'étude de l'élaboration de l'AVAP de Saint-Macaire :

- une exposition sur l'AVAP

- des articles dans le journal municipal
- une page spéciale AVAP sur le site internet de la ville
- des réunions publiques

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal décide de retenir les actions de concertation et d'information de la population proposées par le Maire à savoir :

- une exposition sur l'AVAP
- des articles dans le journal municipal
- une page spéciale AVAP sur le site internet de la ville
- des réunions publiques

Acquisition camion benne

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de remplacer le camion Citroën Jumper de la commune par un véhicule neuf.

Daniel Boulineau présente au Conseil municipal les différentes propositions concernant l'acquisition d'un camion benne pour les services techniques.

1 – devis de la société UGAP pour un véhicule Master Benne simple traction pour un montant de 23 615,44€ TTC

2 – un devis de la société SLC Peugeot pour un véhicule Peugeot Boxer châssis simple pour un montant de 23 873,96 € TTC

3 – une proposition de location avec option d'achat d'un montant de 380,00€ HT/mois pour une durée de 5 ans/50 000 kms, comprenant la location du véhicule, l'entretien complet (sauf pneumatiques), une garantie de 5 ans pièces et main d'œuvre et une assistance 24h/24h avec véhicule de prêt proposé par la société SLC Peugeot pour un véhicule Peugeot Boxer Châssis simple.

Au terme des 5 ans, deux possibilités s'offre à la commune, soit la concession reprend le boxe benne dans un état standard pour 2 500,00€ TTC soit la collectivité rachète le véhicule pour un montant de 2 500,00€ TTC.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal

COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

ACCEPTE la proposition de location avec option d'achat d'un véhicule Peugeot Boxer proposé par la société SLC Peugeot de Langon pour un montant de 380,00€ HT par mois pendant 5 ans comprenant la location du véhicule, l'entretien complet (sauf pneumatiques), une garantie de 5 ans pièces et main d'œuvre et une assistance 24h/24h avec véhicule de prêt. Au terme des 5 ans, la commune aura la possibilité d'acheter le véhicule ou de le faire reprendre par la concession pour un montant de 2 500,00€ TTC.

AUTORISE le Maire à signer le contrat de crédit-bail et les diverses opérations prévues dans le contrat et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Cession véhicule citroën Jumper

Le Maire expose au Conseil municipal que les services techniques sont appelés à remplacer le véhicule suivant :

- Citroën Jumper
- Date de première mise en circulation : 19 janvier 1999
- Immatriculé : 2103 NV 33

A cette occasion, la Société SLC Peugeot de Langon propose la reprise de ce véhicule pour un montant de 500 € TTC en l'état.

Le Maire propose en conséquence au Conseil municipal d'accepter cette offre et de l'autoriser à procéder à la cession de ce véhicule.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

ACCEPTE l'offre d'achat du véhicule Citroën Jumper présentée par la Société SLC Peugeot de Langon pour un montant de 500€ TTC en l'état.

AUTORISE le Maire à procéder à la cession de ce véhicule.

Mission de maîtrise d'oeuvre : travaux de voirie chemin de Tivoli, chemin du Port et chemin des Canevelles

M. Falissard informe le Conseil municipal que la mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux de renforcement de voirie et la création de 3 plateaux surélevés (chemin de Tivoli, chemin du

Port et chemin des Canevelles) est évaluée à 3 000€ HT. Il propose d'autoriser le Maire à signer ladite convention de maîtrise d'œuvre.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à signer la convention de maîtrise d'œuvre s'élevant à 3 000€ HT.

CNP Assurances 2016

Le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune a demandé une proposition d'assurance à C.N.P. Assurances, pour la couverture des risques incapacités du personnel. La prime annuelle afférente à ce contrat inclut les frais de gestion, laquelle a été confiée par voie de convention au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Gironde, sans surcoût pour la collectivité.

Le texte de cette proposition est soumis aux conseillers auquel il est demandé de souscrire et d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces correspondantes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des suffrages exprimés, décide :

- de souscrire au contrat assurance du personnel proposé par C.N.P. Assurances pour une durée d'une année ;
- d'autoriser le Maire à signer toutes pièces relatives à ce contrat.

Emprunt

Après étude comparative de plusieurs propositions, le Conseil municipal valide à l'unanimité l'emprunt de 200 000 € auprès de la banque postale pour une durée de 15 ans à un taux fixe de 1,99% avec une commission d'engagement de 400,00 €.

Cet emprunt participera au financement, comme prévu au budget, de différents travaux d'investissement réalisés au cours des derniers mois.

Le Conseil municipal à l'unanimité accepte la proposition d'emprunt auprès de la banque postale et autorise le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs au contrat de prêt.

COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

DIA

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas préempter les ventes Auvinet, rue Carreyrotte; Poggi/Huguet, rue de l'Eglise ; Blanchon/Lacroix, cours de la République ; Gardera, rue Saint Denis.

Alain Falissard procède à la présentation de la DIA concernant un bien sis à Saint-Macaire, 24 impasse du Moulin, figurant au cadastre section B n°610 appartenant aux CONSORTS FAURE succession FAURE Guy. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité:

- décide de ne pas faire usage de son droit de préemption.
- mandate le Maire
- pour négocier avec le futur acquéreur l'emprise foncière nécessaire participant à la création d'une raquette de retournement à l'extrémité ouest de l'impasse du Moulin (équipement prévu à l'emplacement réservé n° 5 du Plan d'Occupation des Sols).
- pour lancer les démarches administratives et techniques nécessaires à la réalisation de cette acquisition et à signer les documents correspondants.

DECISIONS DIVERSES

Participation des communes pour l'équipement signalétique installé par la Communauté de Communes des Coteaux Macariens

Le Maire explique au Conseil municipal que la commune de Saint-Macaire doit participer au financement de l'équipement signalétique acheté et installé par la Communauté de Communes des Coteaux Macariens. Il est précisé que les biens sont dans le patrimoine de la CDC qui assure l'amortissement et récupère le FCTVA en totalité.

La CDC en assurera l'entretien et le remplacement. La Commune ne pourra pas prétendre à la récupération de la TVA. Le coût de la participation s'entendra donc HT. Deux solutions peuvent être mise en œuvre. La commune peut verser soit un fonds de concours qui contribue à la réalisation d'un équipement (en dépense d'investissement), soit une participation financière à la CDC des Coteaux Macariens dans les contributions aux organismes de

regroupement (en dépense de fonctionnement). La CDC des Coteaux Macariens fixera par délibération le prix et déterminera le montant de la subvention à lui verser.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'opter pour la deuxième solution soit une contribution en dépense de fonctionnement. La CDC des Coteaux Macariens devra délibérer pour fixer le prix et déterminer le montant de la subvention. Les crédits budgétaires devront être inscrits au compte 6554 "contributions aux organismes de regroupement" du budget communal en fonctionnement et devront faire l'objet d'une délibération d'attribution de crédits.

Délibération pour les indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires (I.F.T.S)

Le Maire propose au Conseil municipal de délibérer sur le régime indemnitaire du grade de rédacteur. En effet, l'Indemnité d'Administration et de Technicité (I.A.T) ne peut être attribuée au grade de rédacteur jusqu'au 5^{ème} échelon. A partir du 6^{ème} échelon, l'indemnité équivalente s'appelle l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (I.F.T.S.).

CONSIDERANT que conformément à l'article 2 du décret 91-875, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer dans les limites prévues par les textes susvisés, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables à ces personnels.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'instituer selon les modalités ci-après et dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat (décret n° 2002-61 et l'arrêté du 14 janvier 2002) l'indemnité Forfaitaires pour Travaux Supplémentaires aux agents relevant du cadre d'emploi suivant : Rédacteur territorial à partir du 6^{ème} échelon

Effacement de dettes

Le Trésor public a adressé des dossiers d'effacement de dettes concernant des factures de restauration scolaire et d'accueil périscolaire. Le montant total de ces états est de 404,19 euros.

COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

Sont concernés M. Mme THUBIN Jérôme et Marilyn (382,80€, décision judiciaire d'effacement de dettes par le Tribunal d'Instance de Bordeaux) et Mme AUGER Véronique (21,39€, décision judiciaire d'effacement de dettes par le Tribunal d'Instance de Bordeaux).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide

À de porter la somme de 404,19 € à l'article 6542 – créances éteintes du budget communal.

Admission en non-valeur de titres de recettes des années 2012, 2013, 2014 et 2015 pour un montant de 193,35 €uros

Sur proposition de Mme la Trésorière par courrier du 9 octobre 2015 concernant un état d'admissions en non-valeur pour un montant de 193,35€uros.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal

DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes correspondant à des impayés sur le restaurant scolaire et l'accueil périscolaire :

Exercice 2012

R-6-110 pour un montant de 22,40 €

Exercice 2013

R-9-58 pour un montant de 10,50 €

R-9-73 pour un montant de 0,20 €

R-11-59 pour un montant de 10,50 €

R-13-17 pour un montant de 27,15 €

R-16-95 pour un montant de 20,80 €

Exercice 2014

R-4-38 pour un montant de 0,90 €

R-6-37 pour un montant de 2,10 €

R-6-47 pour un montant de 0,90 €

R-6-73 pour un montant de 23,20 €

R-7-63 pour un montant de 0,30 €

Exercice 2015

R-1-34 pour un montant de 48,20 €

R-2-35 pour un montant de 26,20 €

DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 193,35 €.

DIT que les crédits seront inscrits au compte 6541 du budget de la commune.

Décision modificative du budget n° 5 et 6

Le Maire précise au conseil municipal que des modifications budgétaires sont à apporter afin d'inscrire les crédits nécessaires pour la signature des marchés et le paiement des factures correspondantes soit :

Dépenses de fonctionnement

022 : dépenses imprévues - 597,54€

6541 : créances admises en non-valeur + 193,35€

6542 : créances éteintes + 404,19€

022 : dépenses imprévues - 84,50€

6811 : dotations aux amortissements + 84,50€

Dépenses d'investissement

21318 op 240 : salle des fêtes locaux techniques + 1 639,14€

2151 op 162 : voirie chemin de Tivoli + 3 600,00€

Recettes d'investissement

024 : produit de cession + 500,00€

1641 : emprunt + 4 739,14€

280422 : amortissement subv. aux pers. privées + 84,50€

1641 : emprunt - 84,50€

Unanimité du Conseil municipal

Informations diverses

Le Maire informe le Conseil municipal que dans la perspective de la fusion des CDC une rencontre aura lieu lundi prochain à Saint Macaire en présence des 14 maires des Coteaux Macariens et du Président et des vices présidents de la CDC du Sud Gironde.

Joël Baudet précise que le circuit patrimonial de Saint Macaire, financé par la CDC, est en cours de réalisation. Des panneaux bois seront installés aux endroits retenus.

Florence Lassarade informe le Conseil municipal qu'une mise au point va être faite concernant le R.I.S. de Saint-Macaire pour le compléter. Les R.I.S. (Relais Informations Services) sont des panneaux installés dans le cadre du programme signalétique.

COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

Stéphane Lhomme annonce au Conseil municipal qu'une information va être mise en ligne sur le site internet de la commune, au sujet de la délibération refusant d'accepter les compteurs gaz communicants.

Suite au conseil des écoles, Jean Loup Dutreuilh annonce au Conseil municipal que la fréquentation des TAP et de l'accueil périscolaire est identique à l'année précédente.

Delphine Tach informe le Conseil municipal que la CDC organise par l'intermédiaire du Club nature la visite d'une palombière.

Suite au passage de la commission de sécurité à la salle des fêtes, Alain Falissard informe le Conseil municipal qu'un avis favorable a été rendu.

La séance est levée à 22h30.

CONSEIL DU 15 DÉCEMBRE 2015

Le Conseil municipal s'est réuni le 15 décembre 2015 en présence de 12 élus. Absents excusés : J. Baudet, I. Buin-Bourjalliat, F. Lassarade, V. Chiriaeff-Davoine, S. Lampre, M. Latestere, D. Tach.

La séance est ouverte à 21h.

Secrétaire de séance : Christian Alis.

Le compte-rendu de la séance du 12 Novembre 2015 est adopté à l'unanimité.

Mission de maîtrise d'œuvre : projet d'aménagement Cours de la République / Cours Gambetta

Alain Falissard présente au Conseil municipal le cahier des clauses particulières lié à une proposition d'honoraires du cabinet Escande concernant une mission d'études portant sur un projet d'aménagement du cours de la République et du cours Gambetta. Le forfait de rémunération proposé comprend une phase diagnostic, des levées topographiques, l'établissement de l'avant-projet (AVP) et estimation, la participation à des réunions de présentation au Conseil municipal et aux Macariens, l'assistance et conseils apportés au maître de l'ouvrage et l'élaboration du DCE. Le montant total de la proposition s'élève à 12 000 €

HT.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

d'autoriser le Maire à signer la proposition d'honoraires du cabinet Escande pour un montant de 12 000€ HT concernant la mission de maîtrise d'œuvre pour définition d'un projet d'aménagement cours de la République /cours Gambetta et d'ouvrir les crédits budgétaires nécessaires pour un montant de 14 400,00 € TTC.

DIA

Le Conseil municipal décide de ne pas préempter : les ventes Labastie, 13 rue Carreyrotte, Labrousse, 23 cours Gambetta, Boucher, 1 bis impasse du Moulin appartement bâtiment A 1^{ère} étage.

Coordonnateur en Matière de Sécurité et de Protection de la Santé

Alain Falissard rappelle au Conseil municipal l'obligation de désigner un coordonnateur Sécurité et de Protection de la Santé (S.P.S.) pour la réalisation des travaux de restauration de la 1^{ère} travée de la nef et de la tribune de l'orgue de l'Eglise Saint Sauveur. Alain Falissard présente la proposition de convention de prestation concernant la mission SPS établie par Claude Didier coordonnateur pour un montant de 2 280,00€ HT. La proposition est faite pour une durée de chantier de 6 mois pour la tranche ferme et 6 mois pour la tranche conditionnelle.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à signer la convention de prestation concernant la mission SPS proposée par Claude Didier et d'ouvrir les crédits budgétaires nécessaires pour un montant de 2 736,00 € TTC.

Travaux de confortement des anciennes carrières souterraines dites « les Grottes » - Demande de subventions

Alain Falissard rappelle au Conseil municipal le diagnostic géotechnique avec définition de solutions de confortement établi par le bureau d'études ANTEA en Avril 2015, concernant les anciennes carrières dites « les Grottes » situées en bordure sud de la vieille ville.

COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

Ce diagnostic actualise un premier document établi en 2008 par ce même bureau d'études. Il relève certaines évolutions du ciel de carrière et des piliers, et conduit à la prescription de travaux de confortement qui, pour l'essentiel, apparaissent comme urgent à réaliser. A défaut de mise en œuvre, la commune devrait prendre des mesures de surveillance immédiates d'un coût de 25 000€ HT qui ne l'exonèreraient pas de ces travaux à court terme. La nécessité d'effectuer ces travaux au plus vite s'avère donc indispensable notamment pour envisager à l'avenir la réhabilitation des bâtiments situés au niveau du fond supérieur en périphérie de l'ancienne zone d'extraction de la pierre.

En conséquence, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à déposer des demandes de subvention auprès de l'Etat et du Département de la Gironde pour aider au financement de ces travaux de confortement. Leur coût est évalué à 250 000€ HT, la maîtrise d'œuvre correspondante est estimée à 25 000€ HT. La sollicitation de l'Etat au titre de la D.E.T.R. serait de 35% du montant HT des travaux (critères 2015 qui devraient être reconduits en 2016, la circulaire est en préparation). Celle du Département serait de 20 % du montant HT des travaux augmenté de la maîtrise d'œuvre.

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE de solliciter l'Etat et le Département de la Gironde pour le financement de ces travaux, respectivement à hauteur de :

87 500€ pour l'Etat (35% de 250 000€ HT)

62 700€ pour le Département de la Gironde (20% de 250 000€ HT + 25 000€ HT avec un coeff de majoration de 1,14)

AUTORISE le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention correspondant

APPROUVE le plan de financement suivant

Dépenses :

Coût des travaux de confortement :	250 000€
Estimation de la maîtrise d'œuvre :	25 000€
Total HT	275 000€
TVA 20%	55 000€
TOTAL TTC	330 000€

Recettes : (sous réserve de décisions favorables de l'Etat et du Département)

Subvention Etat (D.E.T.R.):	87 500€
Subvention Département de la Gironde :	62 700€
Commune Fonds propres :	55 000€
Emprunt :	124 800€
Total :	330 000€

DECISIONS DIVERSES

Devis rampe rue des Clottes

Alain Falissard propose au Conseil municipal la mise en place d'une rampe rue des Clottes et présente deux devis.

- un devis de la société Métal Fabrique pour un montant de 9440,00€ HT

-un devis de la société Bertacca pour un montant de 8 874,00€ HT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de retenir la proposition de la société Bertacca pour la mise en place d'une rampe rue des Clottes pour un montant de 8 874,00€ HT et d'autoriser Le Maire à signer le devis correspondant.

Exonération de la taxe sur les spectacles

A l'unanimité, le Conseil municipal décide d'exonérer de la taxe sur les spectacles la manifestation Championnat du monde QR1 de Grass-Track, Long-Track organisée par l'association le Moto Start Club Macarien le 4 juin 2016.

Effacement de dettes

Le Trésor public a adressé des dossiers d'effacement de dettes concernant des factures de restauration scolaire et d'accueil périscolaire. Le montant total de ces états est de 120,10 euros.

Sont concernés Mme Levraud Elodie et M. Boetsch Jean (120,10€, décision judiciaire d'effacement de dettes par le Tribunal d'Instance de Bordeaux).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité décide de porter la somme de 120,10 € à l'article 6542 - créances éteintes du budget communal.

Décision modificative du budget n° 7

Le Maire précise au conseil municipal que des modifications budgétaires doivent être effectuées pour inscrire la subvention de l'AVAP et autres dépenses d'investissement soit :

COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

Dépenses de fonctionnement	
022 : dépenses imprévues	- 120,10€
6542 : créances éteintes	120,10€
Dépenses d'investissement	
2116 : relevage concessions cimetièrè	+ 500,00€
21318 op 150 : tvx èglise mission SPS	+ 2 736,00€
21318 op 240 : rønovation båt.communaux	+ 2 640,00€
2151 op 162 : voirie chemin de Tivoli	+ 14 400,00€
2184 op 250 : achat mobilier ècole maternelle	+ 1 500,00€
2188 op 250 : èquipement CD bibliothèque	+ 1 250,00€
Recettes d'investissement	
1321 : subvention AVAP	+ 29 982,00€
1641 : emprunt	- 6 956,00€
Unanimitè du Conseil municipal.	

Transformation de la ZPPAUP en AVAP – création de la CLAVAP (Commission Locale de l'AVAP) (Annulation et remplacement suite à une erreur matérielle)

Par dëlèbation n° 2015-058 en date du 24 septembre 2015, le Conseil municipal à constituer la commission locale chargèe du suivie de l'AVAP.

Une erreur matérielle s'est glissèe dans la dëlèbation, en effet, il manque un èlu de la Communautè de communes des Coteaux Macariens ainsi que le nombre de rønions de la CLAVAP.

Il vous est donc demandè d'annuler la prècèdente dëlèbation qui devient la suivante :

Le Maire informe le Conseil municipal que le choix du bureau d'ètudes concernant la transformation de la ZPPAUP (zone de protection du patrimoine architectural et urbain) en AVAP (aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine) a ètè validè fin juin. Il s'agit du Cabinet Lavigne à Pau. Il y a maintenant obligation de crèer un comitè de pilotage qui restera une instance consultative lorsque l'AVAP aura ètè validèe, elle se rønira au moins une fois par an. En attendant la validation de l'AVAP, la CLAVAP se rønira à des moments clefs de la pròcèdure : 5 rønions sont inscrites dans le calendrier prèvisionnel, notamment pour approuver le projet et au retour de l'enquète publique.

Le Conseil municipal, après en avoir dëlèbèrè et à l'unanimitè des membres prèsents.

DECIDE de constituer une Commission locale chargèe du suivie de l'AVAP composèe comme suit : 8 èlus (commune + CDC des Coteaux Macariens)
Reprèsentants de la commune : 7 èlus, Philippe Patanchon, Alain Fallissard, Vincent Cosson, Florence Lassarade, Daniel Boulineau, Joël Baudet, Michel Guindeuil.
Reprèsentant de la Communautè de Communes des Coteaux Macariens : 1 èlu, Francis Dussillols.
Personnes qualifièes au titre de leur engagement dans la vie èconomique ou culturelle : 4 , Jean Marie Billa, Chantal Lalanne, Michel Dupuy, Cédric Gerbeau.
Reprèsentants de l'Etat : 3 (1 repr. du prèfet, 1 repr. de la DREAL, 1 repr. de la DRAC).
L'architecte des Båtiments de France territorialement compètent est dèsignè comme membre associè avec voix consultative.

Faucardage effectuè par la CDC : solutions à retenir

Le Maire prèsente au Conseil municipal l'ensemble des solutions proposèes par la CDC des Coteaux Macariens concernant le faucardage effectuè par cette dernièrè dans l'attente de la fusion de la CDC.

L'hypothèse de base est que les 14 communes prennent la mème dècision concernant les hypothèses de gestion du service. Si une ou plusieurs communes dècident autrement, les estimatifs devront ètre modifiès. Aussi, il est prècisè que les simulations financièrès faites le sont à titre indicatif, avec les èlèments de connaissance en notre possession, au 27 octobre 2015. Les estimatifs peuvent ètre variables en fonction d'èlèments aujourd'hui inconnus.

Les objectifs sont les mèmes dans les 3 scènarii proposès :

- assurer un service èquitable et satisfaisant
- 4 passages par communes :
- 1er passage : seulement les bancs + virage/croisements dangereux (avril)
- 2ème passage : bancs + intèrieurs fossès+ virage/croisements dangereux (mai / juin)
- 3ème passage : seulement les bancs + virage/croisements dangereux (juillet)
- 4ème passage : la totalitè des bancs, fossès et talus + chemins de terre (août/sept/oct/nov)

COMPTE-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

Dans le scénario n°1, l'hypothèse retenue est l'externalisation totale du service, en prestation de service à une entreprise privée. Si ce scénario est retenu, des devis seront demandés à plusieurs entreprises afin d'avoir le coût réel du service pour un montant 192 581,20€.

Dans le scénario n°2, l'hypothèse retenue est d'assurer la totalité du service en régie, avec un agent à temps plein qualifié et un agent mis à disposition par la mairie de Caudrot d'avril à novembre soit 7 mois et demi. Cette deuxième hypothèse représente un coût de 131 713,59€.

Dans le scénario n°3, l'hypothèse retenue est l'externalisation partielle du service, en prestation de service à une entreprise privée et une gestion en régie partielle du service, avec un agent à temps plein qualifié.

Dans cette hypothèse, l'agent qualifié réalise les passages 2 et 4, l'externalisation du service se ferait sur les passages 1 et 3.

Ce troisième scénario représente un coût de 133 437,22€.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

DE RETENIR la deuxième hypothèse, où la CDC assurera la totalité du service en régie, avec un agent à temps plein qualifié et un agent mis à disposition par la mairie de Caudrot d'avril à novembre soit 7 mois et demi pour un coût estimé à 131 713,59€.

Schéma Départemental de coopération intercommunale

Le Maire rappelle que le Conseil municipal souhaite une fusion avec la Communauté de communes du Sud-Gironde dont la ville centre est Langon.

Il rappelle également que la commune est étroitement associée à ce territoire par l'intermédiaire de différents syndicats intercommunaux concernant la collecte et le traitement des ordures ménagères, le transport scolaire, les gens du voyage, l'aménagement et la mise en valeur du territoire (SCOT, Pays des rives de Garonne) et par des conventions permettant l'épuration de nos eaux usées, l'instruction des actes d'urbanisme...

La proximité géographique, les déplacements quotidiens de nos habitants, l'économie s'imposent

aussi à nous. Les 6 délégués macariens au Conseil communautaire ont d'ailleurs voté récemment dans ce sens. Le schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet lundi 19 octobre aux élus de la CDCI retient aussi cette solution.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

DECIDE d'approuver le schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet de la Gironde pour ce qui concerne la fusion de notre Communauté de communes des Coteaux Macariens avec la Communauté de communes du Sud-Gironde.

Reconnaissant que les conditions de réussite de cette fusion dans l'intérêt communautaire ne sont actuellement pas réunies, la Communauté de communes du Sud-Gironde n'ayant pas terminé son travail de fusion de l'année 2014, le Conseil municipal **SOUHAITERAIT** pouvoir disposer d'un moratoire permettant de reporter la fusion effective en 2018 afin que le processus d'intégration puisse être partagé et co-construit.

Par ailleurs, le Conseil municipal **NE SOUHAITE PAS** voir émerger un autre projet de fusion avec une autre Communauté de communes. Ce souhait est conforme à celui exprimé par la très grande majorité des communes de la CDC des Coteaux Macariens, qui ont accepté de se prononcer lors d'une consultation en Conseil communautaire, pour valider le choix de la Communauté de communes du Sud-Gironde comme Communauté de communes d'accueil. La réalité de notre territoire, communal comme intercommunal, ne justifie pas l'existence d'un autre projet.

Devis signalétique

Alain Falissard présente au Conseil municipal la proposition de la société SES pour la mise en place de panneaux de signalisation verticale de police aux emplacements des zones de stationnement pour personnes handicapées, aux entrées de la vieille ville pour interdire l'accès des autocaravanes et camping-cars, et à différents endroits de la commune (réactualisation de différents panneaux) le tout pour un montant total HT de 5 518,08 €.

COMPTE-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de retenir la proposition de la société SES pour un montant de 5 518,08€ HT et d'autoriser le Maire à signer le devis correspondant

Convention de mise à disposition

Le Maire fait part au Conseil municipal du projet de convention de mise à disposition d'un salarié du Centre Communal d'Action Sociale du cadre d'emploi d'agent d'entretien pour exercer les fonctions d'agent d'entretien au sein des écoles.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer cette convention de mise à disposition.

Recensement de la population 2016 – approbation de l'organisation

Le Maire informe le Conseil municipal de l'organisation d'un nouveau recensement prévu à Saint-Macaire au cours du 1er trimestre 2016 (du 21 janvier au 20 février). Depuis 2004, l'INSEE recense les communes progressivement sur une période de 5 ans. La Commune va être divisée en six districts et un agent recenseur sera chargé de la collecte dans chaque district. Un coordonnateur communal sera chargé, sous la responsabilité du Maire, d'organiser les opérations de recensement, de préparer et d'assurer, en liaison avec les services de l'INSEE, la formation des agents recenseurs et d'assurer l'encadrement et le suivi des agents recenseurs. Il organisera également l'information des habitants sur les opérations de recensement.

Le salaire des agents recenseurs est fixé librement par délibération. Il peut être égal, supérieur ou inférieur à la dotation forfaitaire. Le montant de la dotation forfaitaire qui sera versée à la collectivité au titre de l'enquête de recensement 2016 s'élève à 4 110 euros. Plusieurs solutions sont possibles pour établir cette rémunération :

- sur la base d'un indice de la Fonction Publique Territoriale,
- sur la base d'un forfait,
- en fonction du nombre de questionnaires.

Il convient donc de décider des modalités de l'organisation de ce recensement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CHARGE le Maire de désigner un coordonnateur affecté à l'encadrement et au suivi des agents recenseurs et ce, en collaboration avec Monsieur le Délégué de l'INSEE.

AUTORISE le Maire à recruter 6 agents recenseurs.

FIXE le montant du salaire des agents recenseurs

sur la base de

- 1,72 euros par bulletin individuel rempli
- 1,13 euros par feuille de logement remplie.
- 40 € pour chaque séance de formation.

CHARGE le Maire de toutes signatures dans le cadre de l'organisation de ce recensement.

INFORMATIONS DIVERSES

Stéphane Lhomme informe le Conseil municipal des répercussions sur les réseaux sociaux de notre délibération refusant l'installation des compteurs gaz communicants. Les réactions sont nombreuses pour soutenir cette décision et demander des informations sur le sujet, notamment de la part d'élus. En ce qui concerne les compteurs électriques Linky, les caractéristiques techniques sont différentes. Leur installation a commencé en France et sera très progressive. Une chose est sûre, les compteurs et les transformateurs électriques appartiennent aux communes, elles devraient donc pouvoir s'exprimer sur cette question.

Alain Falissard précise qu'un chantier en cours, initié par ERDF, a pour objectif le renforcement du réseau électrique macarien et au-delà ceux de Saint-Maixant, Verdélais et Pian sur Garonne. Un forage va permettre le franchissement de la Garonne et permettra d'amener deux câbles moyenne tension en souterrain dans le secteur des jardins familiaux, du chemin des Canelles jusqu'à la route de l'ancien Pont. En suivant cette voie, l'un aboutira à la rampe d'accès à l'ancien pont, l'autre suivra le trajet Boulaballe, cours Gambetta en direction de la RD1113 et du Chemin de Cassagne jusqu'au carrefour avec la rue Burdeau. Tous les transformateurs situés sur la commune bénéficieront d'une augmentation de puissance électrique.

QUESTIONS DIVERSES

Jean Michel Rouches rappelle l'absence de panneaux d'affichage dignes de ce nom et demande si cette question est à l'étude. Le Maire répond qu'Isabelle Buin-Bourjalliat est en charge de ce dossier et fera bientôt des propositions.

Michel Guindeuil signale la présence de plusieurs nids de frelons asiatiques. Le Maire lui répond que la commune prend régulièrement en charge leur destruction sur l'espace public, une liste a d'ailleurs été établie récemment.

La séance est levée à 22h15.

SAINT-MACAIRE EN IMAGES...

Cette rubrique vous est ouverte, envoyez-nous vos photos... Merci de votre participation !



Directeur de la publication : Philippe Patanchon. Mise en page : Isabelle Buin-Bourjalliat. Crédit photos : P. Lelièvre, IBB... Dépôt légal à parution. Imprimé par la mairie de Saint-Macaire. Tirage 1000 ex. communication@saintmacaire.fr

Remerciements à Philippe Lelièvre et Sylvain Capelli